



**Direction de la Stratégie**

**Direction Départementale d'Indre-et-Loire**

**Conseil départemental d'Indre-et-Loire**

*Secrétariat de la DD ARS-DD37*

La Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire

et

La Présidente du Conseil départemental  
d'Indre-et-Loire

à

Monsieur le Directeur  
EHPAD Val de Brenne  
Centre Hospitalier Intercommunal Amboise  
Château-Renault  
Rue des Ursulines  
37400 AMBOISE

Date : 11 JUIL. 2025

Lettre R.A.R. n° *LC 180 447 03931*

Objet : **37 AUZOUER EN TOURAIN\_EHPAD Val de Brenne \_inspection du 14 novembre 2023\_clôture**

Monsieur le Président,

Une inspection a été réalisée au sein de votre établissement, le 14 novembre 2023. En raison d'un empêchement de l'inspecteur coordonnateur, le rapport d'inspection n'a pas pu être finalisé.

En conséquence, et après examen de la situation, nous avons décidé de clôturer l'inspection sans transmission du rapport détaillé. Toutefois, il est important de souligner que cette décision ne doit en aucun cas être interprétée comme une quelconque validation des pratiques observées.

Au cours de l'inspection, plusieurs points d'attention ont été relevés et vous ont été présentés lors de l'entretien de clôture avec l'équipe d'inspection, notamment :

- o Le dysfonctionnement des portes de l'UPAD, restées ouvertes, ayant conduit à une fugue les jours précédents. La direction s'était engagée à procéder rapidement à leur réparation.
- o Un projet de service en UPAD peu porté par l'équipe, dont certains membres n'étaient pas formés, et



l'absence de PAP pour l'ensemble des résidents.

- L'absence d'un projet d'établissement en cours de validité, bien que des groupes de travail soient en cours pour l'élaboration du projet 2024-2029.
- Une procédure de gestion des réclamations et des événements indésirables graves (EIG) existante, mais insuffisamment connue du personnel. Certains EIG n'étaient d'ailleurs pas déclarés, en raison de la complexité du logiciel utilisé.
- Une organisation de l'encadrement comprenant deux cadres de santé et une IDE coordinatrice, dont l'articulation des missions manquait de clarté.
- Un besoin d'accompagnement des professionnels par le biais de formation.
- Un besoin de stabilisation des équipes.

Ces éléments avaient déjà fait l'objet d'un appel à vigilance de la part de l'équipe d'inspection.

Nous vous encourageons vivement à poursuivre, si ce n'est déjà fait, la mise en œuvre d'actions correctives assorties d'un suivi rigoureux, afin de prévenir les risques associés à ces constats.

Il est essentiel de veiller à maintenir le niveau de qualité dans la prise en charge des résidents, dans le respect des normes en vigueur et des bonnes pratiques professionnelles, afin de garantir leur sécurité et leur bien-être.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou pour vous accompagner dans vos démarches d'amélioration continue. N'hésitez pas à contacter nos services pour toute demande d'information ou de soutien.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice générale de l'ARS et par délégation,

Directeur de la Stratégie

La Présidente  
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Pour la Présidente et par délégation,  
La Directeur général adjoint des solidarités